

*[Text]*

There is no organized referral system to the abortion counselling services available at the hospital. Women do not know which doctors or clinics will refer them to a gynaecologist and are having to go from doctor to doctor in an attempt to obtain the necessary referral. This delays the procedures to the point where it cannot be performed within the 12-week guideline established by the hospital board. Consequently, women are forced to leave the community or carry an unwanted pregnancy to term.

The situation province wide is entirely unacceptable. There is no guarantee of access to abortion in any area. What availability there is, is highly unreliable and subject to the whim of a few doctors or hospital boards. These restrictions on abortion services in our province create gross inequalities in access to health care. Women with financial resources and social support are able to obtain the services they need, even if conditions are difficult.

Poor women have the fewest options in our current system. There is strong evidence that the right to life, liberty, and security of persons does not exist for poor women in many areas of Saskatchewan.

This situation seriously contravenes the Canada Health Act. That act was designed to break down economic and regional barriers to health care by ensuring that standards of comprehensiveness, accessibility, portability, and universality for medically necessary services are met by provincial governments across Canada.

We certainly have not seen any attempt by our provincial government to meet those standards. Bill C-43 will not force our province to ensure provision of abortion services. In fact, the bill threatens to erode the limited access we have to abortions in Saskatchewan. Rather than giving women the right to choose abortion, Bill C-43 places the choice exclusively in the hands of doctors, and doctors themselves, if the bill passes, will run the risk of prosecution under the Criminal Code.

Anti-choice groups have already made clear their intentions to challenge the decisions of doctors. At its annual meeting in Moose Jaw this year, the Saskatchewan Pro-Life Association vowed to hunt down doctors who authorize the procedures for women whose health was not really jeopardized. This group also says it is going to encourage people who suspect a woman of having an abortion to report both the woman and the doctor to the

*[Translation]*

Il n'y a aucune procédure systématique orientant les femmes vers les services de conseil en avortement disponibles à l'hôpital. Celles-ci ne savent pas quels médecins, ni quelles cliniques transmettront leur dossier à un gynécologue, si bien qu'elles sont obligées d'aller de médecin en médecin pour enfin obtenir la recommandation nécessaire. Cela retarde le processus au point que l'interruption de grossesse ne peut pas avoir lieu dans les 12 semaines prescrites par les directives de la direction de l'hôpital. De ce fait, les femmes sont obligées d'aller ailleurs ou de mener à terme une grossesse qu'elles ne souhaitaient pas.

Dans toute la province, la situation est déplorable. On n'a nulle part la certitude que l'on pourra obtenir un avortement. Cela dépend, selon les cas, du bon vouloir de quelques médecins et des caprices des dirigeants d'hôpitaux. Ces restrictions que l'on impose à l'avortement dans notre province se traduisent par une inégalité criante entre les femmes, face aux problèmes de l'avortement. Celles qui disposent des ressources financières et du soutien social suffisant peuvent obtenir les services dont elles ont besoin, même lorsque cela est difficile.

Les femmes pauvres n'ont évidemment très souvent pas le choix. Tout montre à l'évidence que dans bien des régions de la Saskatchewan les femmes les plus pauvres ne peuvent pas faire respecter leur droit fondamental à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Cette situation est donc parfaitement contraire aux principes de la Loi canadienne sur la santé. Cette loi avait été conçue pour lever les obstacles économiques et régionaux, dans le domaine de la santé, et cela en faisant appliquer par les gouvernements provinciaux de tout le Canada certaines normes de globalité, d'accessibilité, de transmissibilité et d'universalité des services médicaux nécessaires.

Nous n'avons certainement pas le sentiment que notre gouvernement provincial ait fait ce qu'il fallait pour respecter ces normes. Et le projet de loi C-43 ne forcera pas plus la province à mettre à la disposition de la population des services d'interruption de grossesse. Bien au contraire: le projet de loi menace encore de restreindre l'accès déjà très limité que nous avons dans la Saskatchewan à l'avortement. Au lieu de donner aux femmes le droit de choisir, le projet de loi C-43 remet ce pouvoir entre les mains des médecins, lesquels, si le projet de loi est adopté, s'exposeront dans certains cas à des poursuites au criminel.

En effet, les adversaires de l'avortement ont déjà dit très clairement qu'ils intenteraient des poursuites aux médecins. A sa réunion annuelle à Moose Jaw, cette année, l'Association pro-vie de la Saskatchewan a annoncé une véritable chasse aux médecins qui autoriseraient l'avortement à des femmes dont la santé n'est pas véritablement en cause. Cette même association a également l'intention d'encourager ceux qui ont des